

Avis de constitution

SOCIETE « AGRICULTURE VISION PRO » en abrégé « AGRI-VISION PRO »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY, QUARTIER AMBASSADE, ANGLE RUE BOOKER WASHINGTON, AVENUE JACQUES AKA, LOT N°15, SECTION BY 01 Boîte Postale 12688 ABIDJAN 01 (République de COTE D'IVOIRE), Lot 15, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23/10/2024 reçus par Me KOUAME KOFFI Athanase, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 30/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRICULTURE VISION PRO » en abrégé « AGRI-VISION PRO »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

- la production et la commercialisation de tomates ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY,
QUARTIER AMBASSADE, ANGLE RUE BOOKER
WASHINGTON, AVENUE JACQUES AKA, LOT N°15, SECTION
BY 01 Boîte Postale 12688 ABIDJAN 01 (République de
COTE D'IVOIRE), Lot 15, Ilot 00

Dirigeant(s) M N'GUESSAN ERNEST (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2024-B13-12347 du 28/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73310/GTCA/RC/2024 du 28/11/2024

